# Demande de reconnaissance d'équivalence de la formation postgraduée en médecine de laboratoire

## **Formulaire de demande**

Le nouveau règlement de la formation en médecine de laboratoire FAMH du 1er Janvier 2013 ne prévoit plus que des formations monodisciplinaires d'une durée chacune de quatre ans minimum pour les cinq branches de spécialisation suivantes : hématologie, chimie clinique, immunologie clinique, microbiologie médicale et génétique médicale.

Les quatre branches principales (hématologie, chimie clinique, immunologie clinique, microbiologie médicale) peuvent être choisies avec ou sans discipline secondaire. Chaque branche principale dure 3 ans et chaque discipline secondaire 6 mois. Au cas où aucune branche secondaire ne serait choisie, la quatrième année de formation peut être complétée par des travaux pratiques en clinique dans la branche de spécialisation choisie ou dans les secteurs de recherche correspondants.

La durée de la formation postgraduée en génétique médicale est fixée à quatre ans et se concentre exclusivement sur la spécialisation de génétique médicale (sans discipline secondaire).

### **1. Données administratives**

Nom :

Nom de célibataire :

Prénom(s) :

Titre universitaire :

Rue :

NPA / localité :

Pays :

Téléphone :

Adresse courriel :

### **2. Données concernant le titre universitaire obtenu**

Etudes universitaires accomplies / formation de base :

Durée des études :

Fin des études universitaires :

Lieu de formation (désignation complète de l'université, pays) :

### **3. Données concernant la formation postgraduée en médecine de laboratoire**

Formation postgraduée accomplie / titre obtenu :

Durée de la formation postgraduée :

Date d'établissement du diplôme :

Instance ayant délivré le diplôme (désignation précise de l'instance, adresse, pays) :

### **4. Données concernant la demande d'équivalence**

Pour quelle formation postgraduée FAMH, l'équivalence est-elle demandée ?

Selon le règlement de la formation postgraduée FAMH du 1.1.2013, branches de spécialisation suivantes :

Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) hématologie,

Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) chimie clinique,

Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) immunologie clinique,

Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) microbiologie  
 médicale,

Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, génétique médicale

Selon le règlement de la formation postgraduée FAMH du 1.1.2013, discipline/s secondaire/s suivante/s (maximum 3) :

Hématologie

Chimie clinique

Immunologie clinique

Microbiologie médicale

Je demande

la reconnaissance d'équivalence au regard de la législation sur l'assurance-maladie   
 (LAMaL).

la reconnaissance d'équivalence au regard de la législation sur l'assurance-maladie   
 (LAMaL) et de la législation relative à l'analyse génétique humaine (LAGH).

La deuxième option est nécessaire si le laboratoire suisse, dans lequel vous voulez exercer une activité, réalise ou offre des analyses génétiques humaines. La reconnaissance de l'équivalence au regard des deux législations ne dure pas plus longtemps et ne vous coûtera pas plus que celle au regard de la LAMal seule.

### **5. Activité professionnelle actuelle**

Exercez-vous une activité rémunérée en Suisse ?

Oui

Non

Si oui, quel est votre employeur et quelle fonction occupez-vous ?

Si non : Avez-vous un poste en vue en Suisse ?

Oui

Non

Si oui, auprès de quel employeur et pour quelle fonction ?

### **6. Remarques**

Informations complémentaires de la demande :

Date :

**S'il vous plaît envoyer le formulaire à l'adresse**

[**gwg@bag.admin.ch**](mailto:gwg@bag.admin.ch)